



Exes de vitesse superieur >50km quel risque

Par **megastor**, le **15/04/2009** à **16:10**

Bonjour, voila je suis chauffeur poid lourd et je me suis fait flaché a 150km au lieux de 90km ils ont retenu 142km mon soucis c'est que sans mon permis pas de travaille et donc pas de revenue j'ai reçu une lettre ce matin il mon retiré mon permis pour 1 mois j'attend la lettre pour le tribunal mais je voudrais savoir si le juges peut me mettre encore longtemps de suspensions car Jai reconnu sur le champ mon infraction je suis rester courtois et je ne me suis jamais fait contrôlé a une t'elle vitesse pourriez vous me dire ce qu'il peut m'arriver devant le juge merci d'avance pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **15/04/2009** à **17:21**

bonjour, vous risquez au maximum : 1 500 euros d'amende, 3 ans de suspension, la confiscation du véhicule, l'obligation d'effectuer, à vos frais, un stage, pas de permis blanc, voir l'article R. 413-14-1 du Code de la route :

" Le fait, pour tout conducteur d un véhicule à moteur, de dépasser de 50 km/h ou plus la vitesse maximale autorisée fixée par le présent code ou édictée par l autorité investie du pouvoir de police est puni de l amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe.

[fluo]Contravention pour dépassement de vitesse de plus de 50 km/h

- Amende (2) de 1500 euros
- Retrait de points: 6 points
- Suspension de permis (2) : 3 ans[/fluo]"

courage à vous, cordialement

Par **megastor**, le **15/04/2009** à **18:18**

je vous remercie de votre reponse rapide